Rapport sur les ~~xxxxx~~ dents et ratteliers d'une nouvelle composition proposée par M. De Chemant.

M. Dubois de Chemant a présenté à l'academie une composition propre à faire des dents et ratteliers artifuiels +. il assure qu'elle est préferable aux matieres dont on s'est servi jusqu'aujourd'hui pour ce genre de prothèse. Les usages étant communs entre les deux espèces de Substances, la question dont nous devons nous occuper se reduit à savoir quelle est celle qui a le plus d'avantages ou d'inconvenients, et pour pouvoir en juger, il est necessaire de les mettre en opposition.

+ sur laquelle ~~laquel~~ nous avons eté chargés de faire notre rapport, m Bercynean, m. Chopart, m. Deschamps et moy

Les Matières osseuses dont on fait les pieces artificielles ayant été entamées par la lime et la scie, la Salive et les Sucs des alimens les penetrent, elles se corrompent, se ramolissent à la longue et ~~et se détruisent~~ dans la Bouche, même les Dents humaines de rapport quoiqu'elles fussent entieres, quand on les a employées (Ces faits sont connus de tout le monde) il en resulte une durée bornée et une odeur nuisible à celui dans la bouche duquel est la piece artificielle. ~~en même tems qu'elle est désagreable à celui auquel il parle~~.

La Matiere de M. De Chemant est minerale. Nous nous sommes assurés qu'elle est, comme la porcelaine, inattaquable par les acides mineraux affaiblis ou concentrés. Le vinaigre concentré par la gelée dans lequel elle a séjourné douze jours Le

Bibliothèque nationale de médecine
ARC 44
n° 24 (3A)

alkalis fixes ou volatils n'ont également aucune prise sur elle. elle est très dure et fait feu avec le briquet.

Elle ne paraît pas susceptible de recevoir aucune alteration par l'action des liqueurs contenues dans la bouche. nous n'avons découvert aucune impression sur des pieces qui y séjournaient depuis plus d'un an. nous ne pouvons, à la vérité, assurer qu'il ne falut pas une experience plus longue. ce qu'il y a de certain, c'est que parmi ceux qui en font usage, après s'être servi des ratelier ou pieces anciennes, nous n'en avons trouvé aucun qui ne nous eut témoigné la satisfaction qu'il éprouvait d'être délivré de la puanteur par laquelle il était cidevant incommodé. il faut observer qu'à la difference des anciens ratelier dans lesquels la séparation des dents est marquée par des vuides qui peuvent loger des portions d'aliment, les intervalles sont représentés dans les nouveaux par des traits ombrés, superficiellement enfoncés ~~et qu'il n'y a point de cavité~~.

Les substances osseuses étant sujettes à s'user, les trous qu'on a pratiqué pour passer des fils des goupilles s'aggrandissent d'où résulte la vacillation des pieces et la nécessité d'en faire d'autres. La matière de M. de Chemant paraissant devoir resister plus longtems au frottement on n'a pas cet inconvénient à craindre. cette même propriété la rend d'une durée plus longue si ce n'est d'une durée égale à celle de ~~pour toute~~ la vie.

Les pieces opposées changent de couleur, et les dents qui en sont faittes perdent de leur ressemblance avec les dents naturelles; la matiere ~~nouvelle~~ de M. Dechemant etant inalterable, sa couleur doit se conserver toujours fraiche, et ce qui aide à l'illusion, c'est que les dents et ratteliers postiches portent sur une base dont la couleur approche ~~plus~~ de celle des Gencives.

Pour remplir complettement notre mission, nous avons examiné les machines en place sur plusieurs personnes, nous avons vu des pieces de toutes les sortes, des Ratteliers doubles, des Ratteliers pour une Machoire; des ratteliers partiels, des dents uniques, doubles, triples et des pieces assez deliées assujetties par le moyen des plaques d'or et des goupilles + tous ceux qui nous ont permis l'examen se félicitent et surtout les personnes qui se servaient auparavant des pieces faites avec les substances animales. ils s'y sont habitués avec plus ou moins de tems et de facilité.

+ ou ~~[illegible]~~ fixées par des trous que M. Dechemant pratique dans sa matiere

On ne doit cependant pas dissimuler qu'il y a des personnes qui y ont renoncé. L'exacte impartialité nous prescrit de faire remarquer que cette Difference peut ne pas dependre du moyen, et que, vraisemblablement, ces mêmes personnes auraient éprouvé les mêmes difficultés de la part

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 44 n° 24 (3B)

des autres moyens. D'ailleurs on rencontre souvent des obstacles qui exigent un degré de patience que tout le monde n'a pas et qu'enfin on surmonte avec de la perseverance.

Ce que nous avons dit, jusqu'ici, est favorable à la nouvelle composition. On fait contr'elle des objections dont nous devons rendre compte, nous ne parlerons point du doute sur la possibilité d'en faire des dents artificielles ~~ou ratteliers partiels~~. Ce serait mettre en question ce qui est en fait. On craint que les pieces ne se brisent dans la bouche et que quelque eclat n'en soit avalé; des hommes de merite ont imprimé: que quand cela arriverait il n'en resulterait rien de facheux et que les eclats traverseraient le canal alimentaire sans faire plus de mal que les portions d'os, les arêtes de poisson, et autres corps durs que l'on est exposé à avaler en mangeant. Nous nous bornons à croire que la matiere a une solidité que la force de la machoire inferieure ne peut pas surmonter. Enfin, dans le cours de nos visites, nous n'avons rien remarqué qui puisse fonder la crainte à laquelle nous répondons.

En second lieu, on croit que la dureté de la nouvelle matiere usera par le frottement les dents naturelles. M. de Chemant pretend

que le Poli qui est à la surface de sa composition, obvie à cet inconvenient qui ne serait à craindre que pour des pieces particulieres, et qu'il n'en est pas de sa composition, comme il en serait d'une matiere dure et raboteuse. Nous avons vu au reste de ces pieces partielles qui sont depuis un an dans la bouche et n'ont point agi sur les Dents avec lesquelles elles se rencontrent. Au surplus c'est à l'experience a prononcer.

Nous nous sommes proposés de mettre sous les yeux de l'academie ce que nous avons pu recueillir sur l'employ qui a été fait de la nouvelle composition, comparé avec celui des autres matieres. La decision sur cet objet interessant essentiellement le public, il faudrait ~~xxx~~ être le sceau d'une experience plus longue, pour porter un jugement définitif avec connoissance de cause. C'est à l'academie qu'il appartient de decider. fait a l'academie de Chirurgie le 18 fevrier 1790

Bordot — Chopart

Dessaux ?

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

après que j'eus fait jeudy dernier la lecture du rapport ~~que~~ que nous

Vous venez d'entendre pour la Seconde fois, m Deschamps en lut un qu'il avoit fait de son coté sur le mesme sujet, et vous avez remarqué entre nous des differences que je avois ne devoir pas laisser subsister. J'en avois fait un premier que je lus a mes collegues, il y a eu samedy huit jours. J'y decrivois la maniere dont m. Dechemant prend ses mesures et les avantages qu'il en retire, les ressorts par lesquels il lie et articule les deux pieces qui composent un ratelier complet et quelques autres particularités. Je concluois pour l'approbation de l'academie en faveur de m Dechemant.

il fut proposé de ne faire dans le rapport commun mention d'autre chose que de la matiere avec laquelle l'autheur compose ses pieces et des resultats de ce que l'experience auroit appris sur l'usage et de demander du delay pour porter un jugement definitif. m Deschamps n'ayant rien opposé, je me crus estre seul de mon opinion et devoir en faire le sacrifice et rediger le rapport que je viens de lire.

m Deschamps m'ayant, avant la seance derniere communiqué celuy qu'il avoit fait en particulier, je le signay d'autant plus volontiers qu'il etoit conforme a celuy que j'avois corrigé. maintenant le rapport de m Deschamps etant signé par trois de nous, il doit m'estre permis, les motifs de mes corrections ne subsistant plus, de revenir a mon premier jugement, de n'en porter qu'un sur le mesme objet, et de declarer que j'ay assez vu d'experiences pour ne pas douter que l'academie peut, sans aucun delay ulterieur accorder son approbation a la matiere et aux procedés de m Dechemant qui en outre merite des encouragements, et qu'on peut regarder sa decouverte comme tres precieuse. le 25 fevrier 1790. Brandois

a
s
ies
es
)
ys
es
mei
s
t
(
/
s
mb
l
c
he